

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2020/11/27/2020015919/justel>

Dossier numéro : 2020-11-27/03

Titre

27 NOVEMBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 25 avril 2014 modifiant diverses dispositions relatives au stage des membres du personnel du cadre de base des services de police

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 07-12-2020 page : 85094

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 5 de l'arrêté ministériel du 25 avril 2014 modifiant diverses dispositions relatives au stage des membres du personnel du cadre de base des services de police, modifié par l'arrêté ministériel du 25 janvier 2018, les mots "et au plus tard avant le 1er janvier 2020" sont abrogés.

[Art. 2](#). L'article 1er produit ses effets le 1er janvier 2020.